

**ARALDITE® METAL RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	13.08.2019	400001021213	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : ARALDITE® METAL RESIN

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Adhésifs

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Huntsman Advanced Materials (Switzerland) GmbH  
Adresse : Klybeckstrasse 200  
CH-4057 Basel  
Suisse

Téléphone : +41 61 299 20 41  
Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**Numéro d'appel d'urgence : EUROPE: +32 35 75 1234  
France ORFILA: +33(0)145425959  
ASIA: +65 6336-6011  
China: +86 20 39377888  
+86 532 83889090  
India: + 91 22 42 87 5333  
Australia: 1800 786 152  
New Zealand: 0800 767 437  
USA: +1/800/424.9300  
Swiss Toxicologic Information Centre - Emergency Phone 145 (24 h)  
+41 44 251 5151 (from outside Switzerland)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Danger à long terme (chronique) pour le	H411: Toxique pour les organismes aquatiques,

**ARALDITE® METAL RESIN**

Version 1.2 Date de révision: 13.08.2019 Numéro de la FDS: 400001021213 Date de dernière parution: 08.10.2018  
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

milieu aquatique, Catégorie 2

entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane

2-Propenoic acid, reaction products with dipentaerythritol

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BFDGE)

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index	Classification (RÈGLEMENT (CE) No	Concentration (% w/w)

**ARALDITE® METAL RESIN**

Version 1.2 Date de révision: 13.08.2019 Numéro de la FDS: 400001021213 Date de dernière parution: 08.10.2018  
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

	Numéro d'enregistrement	1272/2008)	
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bis oxirane	1675-54-3 216-823-5 603-073-00-2 01-2119456619-26	Skin Irrit.2; H315 Eye Irrit.2; H319 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic2; H411	>= 25 - < 30
2-Propenoic acid, reaction products with dipentaerythritol	1384855-91-7 - 01-2119980666-22	Eye Irrit.2; H319 Skin Sens.1A; H317 Aquatic Chronic3; H412	>= 10 - < 20
Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BFDGE)	Non attribuée - 01-2119454392-40	Skin Irrit.2; H315 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic2; H411	>= 10 - < 20

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

Les deux 25068-38-6 et 1675-54-3 peuvent être utilisés pour décrire la résine époxy qui est produite par la réaction du bisphénol A et épichlorohydrine

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Traiter de façon symptomatique.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Enlever les lentilles de contact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun(e) à notre connaissance.

**ARALDITE® METAL RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	13.08.2019	400001021213	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Composés halogénés  
Oxydes de métaux**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**ARALDITE® METAL RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	13.08.2019	400001021213	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Équipement de protection individuel, voir section 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.  
Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

**ARALDITE® METAL RESIN**

Version 1.2      Date de révision: 13.08.2019      Numéro de la FDS: 400001021213      Date de dernière parution: 08.10.2018  
 Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
aluminium	7429-90-5	VME (poussières alvéolaires)	3 mg/m <sup>3</sup> (Aluminium)	CH SUVA
Information supplémentaire	<p>Poussières inertes, VME générale; On qualifie d'inertes les poussières qui, en l'état actuel des connaissances, ne sont pas résorbées, ne suscitent pas la production de tissu fibreux dans les poumons (action fibrosante) et ne causent pas de maladies spécifiques. Comme ces poussières peuvent cependant entraver le fonctionnement du système respiratoire par irritation mécanique, on leur attribue une VME de 3 mg/m<sup>3</sup> pour la poussière alvéolaire, dosée selon la norme EN 481, et de 10 mg/m<sup>3</sup> pour la poussière inhalable., National Institute for Occupational Safety and Health, V. ann. 1.8.2: On qualifie d'inertes les poussières qui, en l'état actuel des connaissances, ne sont pas résorbées, ne suscitent pas la production de tissu fibreux dans les poumons (action fibrosante) et ne causent pas de maladies spécifiques. Comme ces poussières peuvent cependant entraver le fonctionnement du système respiratoire par irritation mécanique, on leur attribue une VME de 3 mg/m<sup>3</sup> pour la poussière alvéolaire, dosée selon la norme EN 481, et de 10 mg/m<sup>3</sup> pour la poussière inhalable. Les VME pour les poussières alvéolaires inertes ont été établies par un grand nombre d'études scientifiques. La valeur VME d'une poussière inerte n'est valable qu'à la condition que celle-ci ne comporte aucun mélange avec des produits nocifs comme l'amiante, le quartz etc. Voici quelques exemples de poussières inertes: Amidon, Carbonate de calcium (craie), Carbonate de magnésium (magnésite), Carbure de silicium (carborundum), Cellulose, Dioxyde d'étain, Dioxyde de titane, Oxyde d'aluminium (alundum, corindon), Sulfate de calcium (gypse). Pour certaines poussières non inertes, on ne dispose pas encore de VME, faute de données quantitatives. Il est cependant clair que la VME de celles-ci ne saurait en aucun cas être plus élevée que celle des poussières inertes.</p>			

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	8,33 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à court terme	12,25 mg/m <sup>3</sup>

**ARALDITE® METAL RESIN**

Version 1.2      Date de révision: 13.08.2019      Numéro de la FDS: 400001021213      Date de dernière parution: 08.10.2018  
 Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

	Travailleurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	8,33 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	12,25 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à court terme	3,571 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Effets systémiques, Exposition à court terme	0,75 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Effets systémiques, Exposition à long terme	3,571 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Effets systémiques, Exposition à long terme	0,75 mg/kg p.c./jour
sulfate de baryum	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	10 mg/m3
	Utilisation par les consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	10 mg/m3
	Utilisation par les consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	13000 mg/kg
Bis(2-ethylhexyl) adipate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	17,8 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	25,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4,4 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	13 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	1,7 mg/kg p.c./jour
Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BFDGE)	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets locaux	0,0083 mg/cm2
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	104,15 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	29,39 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	62,5 mg/kg

## ARALDITE® METAL RESIN

Version 1.2      Date de révision: 13.08.2019      Numéro de la FDS: 400001021213      Date de dernière parution: 08.10.2018  
 Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,7 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	6,25 mg/kg
silice	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	4 mg/m <sup>3</sup>

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane	Eau douce	0,006 mg/l
Remarques:	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,0006 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	0,018 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	0,996 mg/kg
	Méthode de l'équilibre	
	Sédiment marin	0,0996 mg/kg
	Méthode de l'équilibre	
	Sol	0,196 mg/kg
	Méthode de l'équilibre	
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Empoisonnement secondaire	11 mg/kg
sulfate de baryum	Eau douce	115 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	62,2 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	600,4 mg/kg
	Facteurs d'Évaluation	
	Sol	207,7 mg/kg
	Facteurs d'Évaluation	
Bis(2-ethylhexyl) adipate	Sol	0,865 mg/kg poids sec (p.s.)
Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BFDGE)	Eau douce	0,003 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	



**ARALDITE® METAL RESIN**

Version 1.2      Date de révision: 13.08.2019      Numéro de la FDS: 400001021213      Date de dernière parution: 08.10.2018  
 Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

	Eau de mer	0,0003 mg/l
Facteurs d'Évaluation		
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,0254 mg/l
Facteurs d'Évaluation		
	Sédiment d'eau douce	0,294 mg/kg
Méthode de l'équilibre		
	Sédiment marin	0,0294 mg/kg
Méthode de l'équilibre		
	Sol	0,237 mg/kg
Méthode de l'équilibre		
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
Facteurs d'Évaluation		

**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
 Lunettes de sécurité à protection intégrale  
 Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

## Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle  
 Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Matériel : Caoutchouc nitrile  
 Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Gants en néoprène

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
 Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.

Filtre de type : Particules organiques et vapeur de type organique (A-P)

**ARALDITE® METAL RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	13.08.2019	400001021213	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	: liquide
Couleur	: gris
Odeur	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Seuil olfactif	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
pH	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point de congélation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point de fusion	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'ébullition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Point d'éclair	: 100 °C Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
Taux d'évaporation	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Vitesse de combustion	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Pression de vapeur	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité de vapeur relative	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Densité relative	: 1,55 (25 °C)
Densité	: 1,55 g/cm <sup>3</sup> (25 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**ARALDITE® METAL RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	13.08.2019	400001021213	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

Température d'auto-inflammabilité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Température de décomposition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Viscosité : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Propriétés explosives : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Propriétés comburantes : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
Composés halogénés  
oxyde d'aluminium

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): &gt; 2 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 420

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

**ARALDITE® METAL RESIN**

Version 1.2      Date de révision: 13.08.2019      Numéro de la FDS: 400001021213      Date de dernière parution: 08.10.2018  
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

2-Propenoic acid, reaction products with dipentaerythritol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 423  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BFDGE):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : Donnée non disponible

**Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BFDGE):

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2 000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Donnée non disponible

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce: Lapin  
Evaluation: Irritant léger pour la peau  
Méthode: OCDE ligne directrice 404  
Résultat: Irritant pour la peau.

2-Propenoic acid, reaction products with dipentaerythritol:

Espèce: Lapin  
Méthode: OCDE ligne directrice 404  
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BFDGE):

Espèce: Lapin

**ARALDITE® METAL RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	13.08.2019	400001021213	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

Méthode: OCDE ligne directrice 404

Résultat: Irritant pour la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce: Lapin

Evaluation: Irritant léger pour les yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritant pour les yeux.

2-Propenoic acid, reaction products with dipentaerythritol:

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Irritation des yeux

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BFDGE):

Espèce: Lapin

Méthode: OCDE ligne directrice 405

Résultat: Pas d'irritation des yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Souris

Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: A un effet sensibilisant.

2-Propenoic acid, reaction products with dipentaerythritol:

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1A.

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BFDGE):

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Souris

Méthode: OCDE ligne directrice 429

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Evaluation: Donnée non disponible

**Mutagénicité sur les cellules germinales****Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

**ARALDITE® METAL RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	13.08.2019	400001021213	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: positif

: Concentration: 0 - 5000 ug/plate  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: positif

2-Propenoic acid, reaction products with dipentaerythritol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames  
Système d'essais: Salmonella tryphimurium and E. coli  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BFDGE):

Génotoxicité in vitro : Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: positif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: positif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: positif

**Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Génotoxicité in vivo : Type de cellule: Germe  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 478  
Résultat: négatif

Type de cellule: Somatique  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 0 - 5000 mg/kg  
Méthode: OPPTS 870.5395

**ARALDITE® METAL RESIN**

Version 1.2      Date de révision: 13.08.2019      Numéro de la FDS: 400001021213      Date de dernière parution: 08.10.2018  
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

Résultat: négatif

2-Propenoic acid, reaction products with dipentaerythritol:

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau  
Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle et femelle)  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BFDGE):

Génotoxicité in vivo : Type de cellule: Somatique  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 48 h  
Dose: 2000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

Type de cellule: Somatique  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 2000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 486  
Résultat: négatif

**Cancérogénicité****Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 24 mois  
Dose: 15 mg/kg  
Fréquence du traitement: 7 jours / semaine  
Méthode: OCDE ligne directrice 453  
Résultat: négatif

Espèce: Souris, mâle  
Voie d'application: Dermale  
Durée d'exposition: 24 mois  
Dose: 0.1 mg/kg  
Fréquence du traitement: 3 jours / semaine  
Méthode: OCDE ligne directrice 453  
Résultat: négatif

Espèce: Rat, femelle  
Voie d'application: Dermale  
Durée d'exposition: 24 mois  
Dose: 1 mg/kg  
Fréquence du traitement: 5 jours / semaine  
Méthode: OCDE ligne directrice 453  
Résultat: négatif

**ARALDITE® METAL RESIN**

Version 1.2 Date de révision: 13.08.2019 Numéro de la FDS: 400001021213 Date de dernière parution: 08.10.2018  
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

2-Propenoic acid, reaction products with dipentaerythritol:

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Inhalation (vapeur)

Dose: 0, 12.8, 32 or 80 ppm

12,8 ppm

Méthode: OCDE ligne directrice 451

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

**Toxicité pour la reproduction****Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Dose: &gt;750 milligramme par kilogramme

Toxicité générale chez les parents: Dose sans effet observé:

540 Poids corporel mg / kg

Toxicité générale sur la génération F1: Dose sans effet

observé: 540 Poids corporel mg / kg

Symptômes: Aucune réaction secondaire.

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BFDGE):

Espèce: Rat, mâle et femelle

Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 416

Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement

précoce de l'embryon n'a été observé.

**Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Lapin, femelle

Voie d'application: Dermale

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: 30 Poids corporel mg / kg

Méthode: Autres lignes directrices

Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Lapin, femelle

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique

observé: 60 Poids corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Rat, femelle

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique



**ARALDITE® METAL RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	13.08.2019	400001021213	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

observé: 180 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BFDGE):

Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Dermale  
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique  
observé: 30 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible  
- Evaluation

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible

**Toxicité à dose répétée****Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Espèce: Rat, mâle et femelle  
NOAEL: 50 mg/kg  
Voie d'application: Ingestion  
Durée d'exposition: 14 WeeksNombre d'expositions: 7 d  
Méthode: Toxicité subchronique

Espèce: Rat, mâle et femelle  
NOEL: 10 mg/kg  
Voie d'application: Contact avec la peau  
Durée d'exposition: 13 WeeksNombre d'expositions: 5 d  
Méthode: Toxicité subchronique

Espèce: Souris, mâle  
NOAEL: 100 mg/kg  
Voie d'application: Contact avec la peau  
Durée d'exposition: 13 WeeksNombre d'expositions: 3 d  
Méthode: Toxicité subchronique

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BFDGE):

Espèce: Rat, mâle et femelle  
NOAEL: 250 mg/kg  
Voie d'application: Ingestion  
Durée d'exposition: 13 WeeksNombre d'expositions: 7 d  
Méthode: Toxicité subchronique

Toxicité à dose répétée - : Donnée non disponible  
Evaluation

**ARALDITE® METAL RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	13.08.2019	400001021213	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

**Toxicité par aspiration**

Donnée non disponible

**Expérience de l'exposition humaine**

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

**Toxicologie, Métabolisme, Distribution**

Donnée non disponible

**Effets neurologiques**

Donnée non disponible

**Information supplémentaire**

Ingestion: Donnée non disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,7 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce

**ARALDITE® METAL RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	13.08.2019	400001021213	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 9,4 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA-660/3-75-009
- Toxicité pour les microorganismes : CI50 (boue activée): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,3 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
- 2-Propenoic acid, reaction products with dipentaerythritol:
- Toxicité pour les poissons : LL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 13 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 18 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201  
BPL: oui
- Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BFDGE):
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 2,54 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,55 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 1,8 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- Toxicité pour les microorganismes : CI50 (boue activée): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h

**ARALDITE® METAL RESIN**

Version 1.2 Date de révision: 13.08.2019 Numéro de la FDS: 400001021213 Date de dernière parution: 08.10.2018  
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,3 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

**12.2 Persistance et dégradabilité****Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Biodégradabilité : Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)  
Concentration: 20 mg/l  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 5 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 4,83 d (25 °C)  
pH: 4  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 7,1 d (25 °C)  
pH: 9  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Eau douce

Dégradation par périodes de demi-vie (DT50): 3,58 d (25 °C)  
pH: 7  
Méthode: OCDE Ligne directrice 111  
Remarques: Eau douce

2-Propenoic acid, reaction products with dipentaerythritol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: boue activée  
Concentration: 18 mg/l  
Résultat: N'est pas biodégradable.  
Biodégradation: 0 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BFDGE):

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
Concentration: 3 mg/l  
Résultat: N'est pas biodégradable.  
Biodégradation: env. 0 %

**ARALDITE® METAL RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	13.08.2019	400001021213	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.4.E.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 31  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: 3,242 (25 °C)  
pH: 7,1  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BFDGE):

Bioaccumulation : Espèce: Poisson  
Facteur de bioconcentration (FBC): 150  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: 2,7 - 3,6  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117

**12.4 Mobilité dans le sol****Composants:**

2,2'-[(1-méthyléthylidène)bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)]bisoxirane:

Répartition entre les  
compartiments  
environnementaux : Koc: 445

Formaldehyde, oligomeric reaction products with 1-chloro-2,3-epoxypropane and phenol (BFDGE):

Répartition entre les  
compartiments  
environnementaux : Koc: 4460  
Méthode: OCDE ligne directrice 121

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

**12.6 Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique  
supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**ARALDITE® METAL RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	13.08.2019	400001021213	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.  
Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.  
Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA**

- 14.1 Numéro ONU** : UN 3082
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY RESIN)
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : 9
- 14.4 Groupe d'emballage** : III
- Étiquettes : Class 9 - Miscellaneous dangerous substances and articles
- Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
- Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
- IATA (Passager)**
- Dangereux pour l'environnement : oui
- IATA (Cargo)**
- Dangereux pour l'environnement : oui

**IMDG**

- 14.1 Numéro ONU** : UN 3082
- 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY RESIN)

**ARALDITE® METAL RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	13.08.2019	400001021213	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : 9  
**14.4 Groupe d'emballage** : III  
 Etiquettes : 9  
 EmS Code : F-A, S-F  
**14.5 Dangers pour l'environnement**  
 Polluant marin : oui

**ADR**

**14.1 Numéro ONU** : UN 3082  
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY RESIN)  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : 9  
**14.4 Groupe d'emballage** : III  
 Etiquettes : 9  
**14.5 Dangers pour l'environnement**  
 Dangereux pour l'environnement : oui

**RID**

**14.1 Numéro ONU** : UN 3082  
**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (BISPHENOL A EPOXY RESIN, BISPHENOL F EPOXY RESIN)  
**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** : 9  
**14.4 Groupe d'emballage** : III  
 Etiquettes : 9  
**14.5 Dangers pour l'environnement**  
 Dangereux pour l'environnement : oui

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation - Future sunset date : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

**ARALDITE® METAL RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	13.08.2019	400001021213	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

E2  
DANGERS POUR  
L'ENVIRONNEMENT

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs  
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : 20 000 kg  
contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

Autres réglementations:

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52): Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

NZIoC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

KECI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire

IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Listé ou en conformité avec l'inventaire



**ARALDITE® METAL RESIN**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	13.08.2019	400001021213	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

**Inventaires**

AICS (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte complet pour phrase H**

H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet pour autres abréviations**

Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
CH SUVA	:	Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition

**Classification du mélange:****Procédure de classification:**

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2	H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT

## ARALDITE® METAL RESIN

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	13.08.2019	400001021213	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

DECRIPTS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.

**ARALDITE® METAL HARDENER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : ARALDITE® METAL HARDENER

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Huntsman Advanced Materials (Switzerland) GmbH  
Adresse : Klybeckstrasse 200  
CH-4057 Basel  
Suisse

Téléphone : +41 61 299 20 41  
Téléfax : +41 61 299 20 40

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : Global\_Product\_EHS\_AdMat@huntsman.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**Numéro d'appel d'urgence : EUROPE: +32 35 75 1234  
France ORFILA: +33(0)145425959  
ASIA: +65 6336-6011  
China: +86 20 39377888  
+86 532 83889090  
India: + 91 22 42 87 5333  
Australia: 1800 786 152  
New Zealand: 0800 767 437  
USA: +1/800/424.9300  
Swiss Toxicologic Information Centre - Emergency Phone 145 (24 h)  
+41 44 251 5151 (from outside Switzerland)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

**2.2 Éléments d'étiquetage****Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

**ARALDITE® METAL HARDENER**

Version 1.2      Date de révision: 14.08.2019      Numéro de la FDS: 400001021214      Date de dernière parution: 08.10.2018  
 Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H317      Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H318      Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
 P261      Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
 P280      Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**  
 P305 + P351 + P338 + P310      EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P333 + P313      En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P362 + P364      Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Élimination:**  
 P501      Éliminer le contenu/récipient dans une installation approuvée, conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol

Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges****Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)

**ARALDITE® METAL HARDENER**

Version 1.2      Date de révision: 14.08.2019      Numéro de la FDS: 400001021214      Date de dernière parution: 08.10.2018  
 Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

	d'enregistrement		
Alcool benzylique	100-51-6 202-859-9 01-2119492630-38	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H332 Eye Irrit.2; H319	>= 10 - < 20
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	90-72-2 202-013-9 01-2119560597-27	Acute Tox.4; H302 Skin Corr.1C; H314 Eye Dam.1; H318	>= 5 - < 10
Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine	90640-67-8 292-588-2 01-2119487919-13	Acute Tox.4; H302 Acute Tox.4; H312 Skin Corr.1B; H314 Eye Dam.1; H318 Skin Sens.1; H317 Aquatic Chronic3; H412	>= 3 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
 Consulter un médecin.  
 Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
 Traiter de façon symptomatique.  
 Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
 Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.  
 En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.  
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
 Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.  
 Enlever les lentilles de contact.  
 Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
 Ne PAS faire vomir.

**ARALDITE® METAL HARDENER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NOx)**5.3 Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Méthodes spécifiques d'extinction : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

**ARALDITE® METAL HARDENER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence., Équipement de protection individuel, voir section 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique. Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales. Les personnes susceptibles d'avoir des problèmes de sensibilisation de la peau ou d'asthme, des allergies, des maladies respiratoires chroniques ou récurrentes, ne devraient pas être employées dans aucun des procédés dans lequel ce mélange est utilisé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Précautions pour le stockage en commun : Pour les matériaux incompatibles, veuillez vous référer à la section 10 de cette FDS.

**ARALDITE® METAL HARDENER**

Version 1.2      Date de révision: 14.08.2019      Numéro de la FDS: 400001021214      Date de dernière parution: 08.10.2018  
 Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

Température de stockage recommandée : 2 - 40 °C

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans des conditions normales.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Alcool benzylique	100-51-6	VME	5 ppm 22 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire	La substance peut être présente sous forme de vapeur et d'aérosol en même temps, Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

**Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Alcool benzylique	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	47 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	450 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	9,5 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	90 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	28,5 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	40,55 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systémiques	25 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	5,7 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,11 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets	5 mg/kg



**ARALDITE® METAL HARDENER**

Version 1.2      Date de révision: 14.08.2019      Numéro de la FDS: 400001021214      Date de dernière parution: 08.10.2018  
 Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

	s		systemiques	
Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	1 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systemiques	5380 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	0,57 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,028 mg/cm2
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	0,29 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systemiques	1600 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systemiques	0,25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets systemiques	8 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets locaux	0,43 mg/cm2
	Consommateurs	Dermale	Aigu - effets locaux	1 mg/cm2
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systemiques	0,41 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Oral(e)	Aigu - effets systemiques	20 mg/kg p.c./jour

**Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:**

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol	Eau douce	0,084 mg/l
Remarques:	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,0084 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	0,2 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
Alcool benzylique	Eau douce	1 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau de mer	0,1 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Eau douce - intermittent	2,3 mg/l
	Facteurs d'Évaluation	
	Station de traitement des eaux usées	39 mg/l

**ARALDITE® METAL HARDENER**

Version 1.2      Date de révision: 14.08.2019      Numéro de la FDS: 400001021214      Date de dernière parution: 08.10.2018  
 Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment d'eau douce	5,27 mg/kg
	Facteurs d'Évaluation	
	Sédiment marin	0,527 mg/kg
	Facteurs d'Évaluation	
	Sol	0,456 mg/kg
	Facteurs d'Évaluation	
	Empoisonnement secondaire	
	Facteurs d'Évaluation	
Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine	Eau douce	190 µg/l
	Eau de mer	38 µg/l
	Eau douce - intermittent	200 µg/l
	Station de traitement des eaux usées	4,25 mg/l
	Sédiment d'eau douce	95,5 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	19,2 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	19,1 mg/kg poids sec (p.s.)
	Empoisonnement secondaire	0,18 mg/kg poids sec (p.s.)

**8.2 Contrôles de l'exposition****Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
 Lunettes de sécurité à protection intégrale  
 Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

## Protection des mains

Matériel : caoutchouc butyle  
 Délai de rupture : > 8 h

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Matériel : Caoutchouc nitrile  
 Délai de rupture : 10 - 480 min

Matériel : Gants en néoprène

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

**ARALDITE® METAL HARDENER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

- Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
- Filtre de type : Gaz inorganique combiné et acides / vapeurs d'ammoniac / amines et vapeur de type organique (ABEK)

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Aspect : pâte
- Couleur : beige
- Odeur : type amine
- Seuil olfactif : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- pH : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Point de congélation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Point de fusion : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Point d'ébullition : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Point d'éclair : 200 °C  
Méthode: coupelle fermée
- Taux d'évaporation : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Vitesse de combustion : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Pression de vapeur : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
- Densité de vapeur relative : Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**ARALDITE® METAL HARDENER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

Densité relative	: 1,55 (25 °C)
Densité	: 1,55 g/cm <sup>3</sup> (25 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Solubilité dans d'autres solvants	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température d'auto-inflammabilité	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Température de décomposition	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Viscosité	
Viscosité, dynamique	: 200 000 mPa,s (25 °C)
Propriétés explosives	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**9.2 Autres informations**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

**10.6 Produits de décomposition dangereux**Produits de décomposition dangereux : dioxyde de carbone  
monoxyde de carbone  
Oxydes d'azote

**ARALDITE® METAL HARDENER**

Version 1.2 Date de révision: 14.08.2019 Numéro de la FDS: 400001021214 Date de dernière parution: 08.10.2018  
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg  
- Produit Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation - : Estimation de la toxicité aiguë : > 20 mg/l  
Produit Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée - Produit : Estimation de la toxicité aiguë : > 2 000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : Donnée non disponible

**Corrosion cutanée/irritation cutanée****Produit:**

Evaluation: Irritant léger pour la peau

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire****Composants:**

Alcool benzylique:  
Espèce: Lapin  
Evaluation: Irritant  
Méthode: OCDE ligne directrice 405  
Résultat: Irritant pour les yeux.

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol:  
Espèce: Lapin  
Evaluation: Corrosif  
Méthode: Autres lignes directrices  
Résultat: Corrosif

Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine:  
Espèce: Lapin  
Evaluation: Corrosif  
Méthode: OCDE ligne directrice 404  
Résultat: Corrosif

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Composants:**

Alcool benzylique:  
Voies d'exposition: Peau  
Espèce: Cochon d'Inde

**ARALDITE® METAL HARDENER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine:

Voies d'exposition: Peau

Espèce: Cochon d'Inde

Méthode: OCDE ligne directrice 406

Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Evaluation: Donnée non disponible

**Mutagénicité sur les cellules germinales****Composants:**

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Génotoxicité in vitro : Concentration: 5000 µg/plate  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

: Concentration: 2500 µg/plate  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 473  
Résultat: négatif

: Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 476  
Résultat: négatif

Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine:

Génotoxicité in vitro : Concentration: 0 - 200 µg/L  
Activation du métabolisme: négatif  
Méthode: OCDE ligne directrice 482  
Résultat: négatif

**Composants:**

Alcool benzylique:

Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Dose: 200 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

**ARALDITE® METAL HARDENER**

Version 1.2      Date de révision: 14.08.2019      Numéro de la FDS: 400001021214      Date de dernière parution: 08.10.2018  
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

Amines, polyéthylène-poly-, fraction de triéthylènetétramine:  
Génotoxicité in vivo : Voie d'application: Injection intrapéritonéale  
Dose: 0 - 600 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Résultat: négatif

**Cancérogénicité****Composants:**

Alcool benzylique:  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 103 semaines  
Dose: 400 mg/kg  
Fréquence du traitement: 5 quotidien  
Méthode: OCDE ligne directrice 453  
Résultat: négatif

Amines, polyéthylène-poly-, fraction de triéthylènetétramine:  
Espèce: Souris, mâle  
Voie d'application: Dermale  
Dose: 42 mg/kg  
Fréquence du traitement: 3 quotidien  
Méthode: OCDE ligne directrice 451  
Résultat: négatif

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

**Toxicité pour la reproduction****Composants:**

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol:  
Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Méthode: OCDE ligne directrice 422  
Remarques: Aucun effet indésirable n'a été signalé

**Composants:**

Alcool benzylique:  
Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Souris, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: Dose la plus faible avec effet toxique observé: 550 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Amines, polyéthylène-poly-, fraction de triéthylènetétramine:  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique observé: > 750 Poids corporel mg / kg

**ARALDITE® METAL HARDENER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

Espèce: Lapin  
Voie d'application: Dermale  
Toxicité maternelle générale: Dose sans effet toxique  
observé: 125 Poids corporel mg / kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 414  
Résultat: Aucune incidence tératogène.

**Composants:**

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:  
Toxicité pour la reproduction : Les effets reprotoxiques de la triéthylènetétramine (TETA)  
- Evaluation sont en outre évalués dans le cadre de la teneur en  
aminoéthyl éthanolamine (AEEA).

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Donnée non disponible

**Toxicité à dose répétée****Composants:**

Alcool benzylique:  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
NOEC: 400 mg/kg, 1072  
Voie d'application: Inhalation  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Durée d'exposition: 4 WeeksNombre d'expositions: 6 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 412

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phenol:  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
NOEL: 15 mg/kg  
Voie d'application: Ingestion  
Durée d'exposition: 1 032 hNombre d'expositions: 7 d  
Méthode: Toxicité subaiguë

Amines, polyéthylènepoly-, fraction de triéthylènetétramine:  
Espèce: Rat, mâle et femelle  
NOAEL: 50 mg/kg  
Voie d'application: Ingestion  
Durée d'exposition: 26 WeeksNombre d'expositions: 7 d  
Méthode: Toxicité subchronique

Toxicité à dose répétée - : Donnée non disponible  
Evaluation

**Toxicité par aspiration**

Donnée non disponible



**ARALDITE® METAL HARDENER**

Version 1.2      Date de révision: 14.08.2019      Numéro de la FDS: 400001021214      Date de dernière parution: 08.10.2018  
Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

**Expérience de l'exposition humaine**

Informations générales: Donnée non disponible

Inhalation: Donnée non disponible

Contact avec la peau: Donnée non disponible

Contact avec les yeux: Donnée non disponible

Ingestion: Donnée non disponible

**Toxicologie, Métabolisme, Distribution**

Donnée non disponible

**Effets neurologiques**

Donnée non disponible

**Information supplémentaire**

Ingestion: Donnée non disponible

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité****Composants:**

Alcool benzylique:

- Toxicité pour les poissons : CL50 : 460 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OPPTS 850.1075
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 230 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EgC50 (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 770 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

**ARALDITE® METAL HARDENER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 51 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

## 2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phenol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 175 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CL50 (Palaeomonetes vulgaris (Crevette d'eau douce)): 718 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: non  
Substance d'essai: Eau de mer

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 84 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): 6,25 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Contrôle analytique: oui  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

## Amines, polyéthylène-poly-, fraction de triéthylène-tétramine:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 330 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: EPA OTS 797.1400

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 31,1 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 20 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en semi-statique

**ARALDITE® METAL HARDENER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): 800 mg/l  
Durée d'exposition: 0,5 h  
Type de Test: Essai en statique  
Substance d'essai: Eau douce

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: 1,9 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)  
Type de Test: Essai en semi-statique  
Substance d'essai: Eau douce  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Évaluation Ecotoxicologique  
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

**12.2 Persistance et dégradabilité****Composants:**

Alcool benzylique:

Biodégradabilité : Inoculum: Eaux usées (effluents de l'usine de traitement des eaux usées)  
Concentration: 20 mg/l  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 95 - 97 %  
Durée d'exposition: 21 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 A

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Inoculum: Boue activée, non adaptée  
Concentration: 2 mg/l  
Résultat: N'est pas biodégradable.  
Biodégradation: 4 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine:

Biodégradabilité : Inoculum: boue activée  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 0 %  
Durée d'exposition: 162 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

Inoculum: boue activée  
Résultat: Difficilement biodégradable.  
Biodégradation: 20 %  
Durée d'exposition: 84 d  
Méthode: OCDE ligne directrice 302 A

Demande Chimique en : 1 940 mg/g

**ARALDITE® METAL HARDENER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

Oxygène (DCO)

**12.3 Potentiel de bioaccumulation****Composants:**

Alcool benzylique:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: 1,1 (20 °C)

2,4,6-Tris(diméthylaminométhyl)phénol:

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : Pow: >= 0,219 (21,5 °C)  
log Pow: -0,66 (21,5 °C)  
Méthode: OPPTS 830.7550

Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine:

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: -2,65 (20 °C)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 117**12.4 Mobilité dans le sol****Composants:**

Alcool benzylique:

Répartition entre les  
compartiments  
environnementaux : Koc: 5 - 15

Amines, polyéthylène poly-, fraction de triéthylène tétramine:

Répartition entre les  
compartiments  
environnementaux : Koc: 1584,9 - 5012  
Méthode: OCDE ligne directrice 106**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

**12.6 Autres effets néfastes**

Donnée non disponible

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

**ARALDITE® METAL HARDENER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

Éliminer les déchets dangereux en conformité avec les réglementations locales et nationales.  
Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**ADR**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**RID**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation - Future sunset date : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.  
Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs  
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : Non applicable

Autres réglementations:

**ARALDITE® METAL HARDENER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

**Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

DSL	: Ce produit contient un ou plusieurs composants listés dans la liste LES Canadienne.
AICS	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
ENCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	: N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	: Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	: Listé ou en conformité avec l'inventaire

**Inventaires**

AICS (Australie), DSL (Canada), IECSC (Chine), ENCS (Japon), KECI (Corée), NZIOC (Nouvelle-Zélande), PICCS (Philippines), TCSI (Taiwan), TSCA (États-Unis d'Amérique (USA))

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

L'évaluation du risque chimique des substances contenues dans ce produit est soit terminée, soit sans objet (non applicable).

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte complet pour phrase H**

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

**ARALDITE® METAL HARDENER**

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

H312	:	Nocif par contact cutané.
H314	:	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Texte complet pour autres abréviations**

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
CH SUVA	:	Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition

**Classification du mélange:****Procédure de classification:**

Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

Les marques commerciales ci-dessus sont la propriété de Huntsman Corporation ou de ses filiales.

## ARALDITE® METAL HARDENER

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 08.10.2018
1.2	14.08.2019	400001021214	Date de la première version publiée: 05.10.2018

Date d'impression 22.10.2021

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE HUNTSMAN DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS HUNTSMAN. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.